



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

emploi et activité

Question écrite n° 9109

Texte de la question

M. Jean-Claude Pérez appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les différents problèmes rencontrés par les professionnels de l'automobile. En effet, depuis le mois d'octobre 1996, la situation du marché automobile n'a cessé de se dégrader, la baisse des immatriculations des véhicules particuliers neufs est de l'ordre de 25 %. Dans le département de l'Aude notamment, 7 525 véhicules ont été immatriculés durant les onze premiers mois, contre 10 010 pour la même période en 1996. Pour ces professionnels, la relance du marché passe par des mesures fiscales réservées aux acquisitions de véhicules particuliers par les entreprises, ils réclament en particulier le déplaçonnement de l'amortissement, la généralisation, à tous les véhicules automobiles, du système dégressif de l'amortissement et l'extension immédiate et ponctuelle de l'amortissement exceptionnel. De plus, ils demandent que la récupération de la TVA soit généralisée pour les acquisitions professionnelles, la récupération de la TVA sur les véhicules d'occasion exportés et la réglementation de l'activité de mandataire automobile. Enfin, les hausses successives de la TIPP ont eu pour effet d'accélérer la fermeture de stations-service et de pousser le consommateur vers les grandes surfaces. Depuis dix ans, l'Aude a perdu près de la moitié de ses stations indépendantes (125). Il lui demande donc quelles mesures il envisage de mettre en oeuvre dans le secteur de l'automobile, en particulier dans le prolongement des conclusions récemment rendues par la mission d'information parlementaire, chargée d'examiner les perspectives de l'industrie automobile en France et en Europe.

Texte de la réponse

Les difficultés du marché automobile français ne sont pas liées à notre système fiscal. L'impact négatif à moyen terme des aides octroyées à ce secteur par les précédents gouvernements souligne, s'il en était besoin, que les solutions budgétaires ou fiscales ne peuvent résoudre tous les problèmes liés aux évolutions technologiques et commerciales de ce secteur d'activité et comportent des effets pervers importants. Il n'est donc pas envisagé d'instituer un nouveau régime d'aide fiscale spécifique pour répondre aux souhaits de certains professionnels de l'automobile, étant observé que les mesures préconisées concerneraient essentiellement les véhicules de tourisme utilisés par les entreprises, soit environ 30 % des voitures neuves.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Perez](#)

Circonscription : Aude (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9109

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 janvier 1998, page 369

Réponse publiée le : 23 mars 1998, page 1642